

MARI ALCOOLIQUE

Par Vanille1968 Postée le 03/08/2023 00:15

Bonjour mon mari est alcoolique jusque 3 litres d'alcool par jour Non violent physiquement mais verbalement oui Il a été licencié car trop souvent absent et trop d'accrochages avec le camion il était chauffeur livreur Mon problème est qu'il se met à hurler des injures tout seul il ne sait même pas quel jour où date nous sommes ; des fois il veut aller travailler car il ne se rappelle pas qu'il a été viré ; il oublie de se actualiser à Pôle emploi et moi je ne m'en occupe plus je vais le quitter je le laisse vivre dans la maison je paye toutes les factures mais je ne paierai pas son alcool En plus il est dangereux il fait chauffer des casseroles au gaz et retourne se coucher il pourrait mettre le feu à la maison ; j'ai été obligé d'enlever la fusible car il y a une plaque chauffante et four électrique et vu qu'il se trompe dans les boutons je suis déjà rentré du travail et tout était allumé à fond J'en ai parlé à mon médecin qui me dit de lui parler oui mais quand il est ivre mort jour et nuit il boit aussi la nuit ; en gros c'est lui la victime moi la méchante Il dort le jour pas la nuit du coup Je dors mal car il oublie de refermer la porte et mes chats se sont déjà sauvés Voisins et famille me dit d'appeler l'assistante sociale qui le mettra sous tutelle moi je n'y crois pas trop j'aimerais votre avis sur ce que je dois faire svp Je vous remercie pour vos conseils

Mise en ligne le 03/08/2023

Bonjour,

Vous nous décrivez bien les consommations et les comportements de votre mari qui finissent par toucher les limites de ce que vous pouvez supporter, ce qui est bien sûr tout à fait légitime.

Dans ce type de situation, chercher à prendre de la distance pour se protéger voire envisager une séparation nous paraissent également des options légitimes auxquelles vous pouvez penser. Il nous paraîtrait cependant important que vous puissiez être soutenue et aidée à travers un espace de parole et de réflexion. Pouvoir partager vos difficultés avec des professionnels pourrait vous alléger et vous permettre de cheminer vers une recherche de solution.

Dans ce sens, il est tout à fait possible de trouver ce type d'espace dans des lieux nommés Centres de Soin d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). Ce sont des lieux qui aident les consommateurs voulant se tourner vers une démarche d'aide. Ces mêmes lieux proposent également du soutien à l'entourage confronté à des difficultés comme celles que vous nous avez nommées. L'accueil se fait de manière individuelle dans un cadre confidentiel et gratuit, sans jugement de la part des professionnels qui y exercent. L'équipe est généralement composée de médecin addictologue, psychologue, infirmier... Ils pourront vous conseiller concernant la piste de la tutelle, vous aider à réfléchir sur comment vous protéger et vous proposer de cheminer sur votre idée de séparation.

Si cette piste vous intéresse, vous trouverez en bas de réponse des coordonnées de CSAPA dans le périmètre géographique que vous nous avez indiqué.

Si vous souhaitez échanger davantage sur votre situation, n'hésitez pas à contacter un de nos écouteurs. Nous sommes accessibles 7J/7J, par téléphone au 0980 980 930 (appel anonyme et gratuit) de 8h à 2h du matin ou par le Chat de notre site Alcool Info Service du lundi au vendredi de 14h à Minuit et le samedi et le dimanche de 14h à 20h.

Avec tous nos encouragements à solliciter un soutien extérieur.

Bien cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE- CSAPA DE COMPIÈGNE (60)

20 rue du Fond Pernant
60200 COMPIÈGNE

Tél : 03 44 86 00 20

Site web : www.addictions-france.org

Accueil du public : Lundi 9h-12h / 13h-18h ; Mardi 9h-12h30 / 13h30-17h45 ; Mercredi 9h-12h30 / 13h30-18h30 ; Jeudi 9h-12h30 / 13h30-18h ; Vendredi 9h-12h30 / 13h30-19h15

Consultat° jeunes consommateurs : Mercredi de 16h30 à 18h

Voir la fiche détaillée

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE- CSAPA DE NOYON (60)

8 rue des déportés
apt 6
60400 NOYON

Tél : 03 44 44 10 20

Site web : www.addictions-france.org

Accueil du public : Mardi de 14h à 17h et vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

CAARUD : distribution de matériel de réduction et risque sur les horaires d'ouverture

Consultat° jeunes consommateurs : Consultation jeunes consommateurs .

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Comment me faire aider?